

Image not found or type unknown



**SOMMAIRE :** [Quoi de neuf](#) / [Actus régionales](#) / [Appel à projet](#) / [Veille législative](#) / [Actus sociales](#) / [Agenda](#)

Flash n°28 du 9  
Septembre 2020

## QUOI DE NEUF

### **Les demandes de protection juridique : parution d'un guide pratique**

*Publié le 07 Septembre 2020*

Qui peut faire une demande de protection? Comment la faire? Un signalement au Procureur, une requête au juge ? Comment protéger en urgence?

C'est pour répondre à ces fréquentes questions que le CREAI Hauts-de-France et ses partenaires ont réalisé le Guide "Les demandes de protection". Il s'adresse particulièrement aux professionnels sanitaires, sociaux, médico-sociaux qui accompagnent des personnes vulnérables.

Ce guide vise à aider à comprendre les circuits et procédures. En plus du cadre légal, à jour des dernières évolutions de janvier 2020, ce guide comprend également des conseils des professionnels de la protection des majeurs.

[Télécharger le guide "Les demandes de protection"](#)

#### La petite histoire de ce guide

Ce guide est issu de différentes collaborations. A l'origine, il s'agissait de questions posées par les MAIA Roubaix et Tourcoing Vallée de la Lys à l'occasion d'un colloque ([voir les vidéos](#)). Après être resté non publié, en attente de réforme(s) de la protection juridique, nous sommes ravis de le partager. Merci au comité de pilotage du site régional protection-juridique.creaihdf.fr/ et à tous relecteurs au fil de l'évolution du document.

#### La petite histoire du CREAI et de la protection juridique des majeurs

Depuis 2012, à la demande et avec le soutien de la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale), le CREAI HDF mène, à travers différentes modalités de travail, une réflexion approfondie et partagée sur la question de la protection juridique des majeurs.

Nous animons des groupes de travail régionaux et actualisons le site internet régional <http://protection->

juridique.creaihd.fr, qui propose une newsletter gratuite (abonnement en page d'accueil).

Aurélie Brulavoine, responsable des activités du CREAI Hauts-de-France

## ACTUS REGIONALES

### Formations CREHPSY 2021

*Publié le 08 Septembre 2020*

Mieux comprendre les situations de crise pour mieux les accompagner

14 et 15 juin 2021

06 et 07 octobre 2021

Accompagner les personnes dans le cadre d'un GEM

12 et 13 avril 2021

04 et 05 octobre 2021

Mieux comprendre le handicap psychique pour mieux accompagner

06 et 07 avril 2021

16 et 17 septembre 2021

Mieux comprendre le risque suicidaire

03 et 04 juin 2021

14 et 15 octobre

Accompagner le parcours per et post-carcéral des personnes en situation de handicap psychique

28, 29 et 30 juin 2021

22, 23 et 24 novembre 2021

Accompagner l'insertion et le maintien dans l'emploi en entreprise

15 et 16 mars 2021

06 et 07 décembre 2021

Accompagner la souffrance psychique au travail

21 et 22 juin 2021

08 et 09 novembre 2021

Syndrome de Diogène

11 et 12 mars 2021

18 et 19 novembre 2021

Formation aux outils d'auto-évaluation ELADEB et AERES

24 juin 2021 (Session 1 à Loos)

25 juin 2021 (Session 2 à Loos)

30 septembre 2021 (Session 1 à Amiens)

01 octobre 2021 (Session 2 à Amiens)

Aider la personne en situation de handicap psychique à recouvrer sa motivation

21, 22 avril et 25 mai 2021

Pour plus de renseignements vous pouvez nous [contacter](#)

---

## Formations IRTS Hauts-de-France 2020/2021

*Publié le 08 Septembre 2020*

Formation Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs du 04 novembre 2020 au 21 octobre 2021

Cette formation d'un an s'adresse à toute personne souhaitant exercer les fonctions de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs, mention Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs : professionnels du secteur social, médico-social et sanitaire ou ayant une expérience en lien avec l'exercice des mesures.

Elle est éligible au CPF

<https://irtshdf.fr/formations/formation-metier/mandataire-judiciaire-a-protection-majeurs/>

Une présentation de la formation MJPM est organisée en ligne le 11 septembre 2020 à 10h00  
<https://irtshdf.fr/webinaire-dinformation-sur-la-formation-mandataire-judiciaire-a-la-protection-des-majeurs/>

Formation Tuteur du 05 novembre 2020 au 29 janvier 2021

Cette formation s'adresse à tout professionnel du travail social, s'engageant dans une fonction tutorale. Elle s'articule autour de 3 modules dissociables de 40 h maximum chacun dont seul le premier module est requis par UNIFAF, pour les tuteurs de contrats de professionnalisation.

<https://irtshdf.fr/formations/formation-continue/tuteur/>

Contact Madame Zineb Harizi au 03 20 62 53 75

[zharizi@irtshdf.fr](mailto:zharizi@irtshdf.fr)

Nouveau guide des formations 2021 IRTS Hauts-de-France

La nouvelle offre de formation continue 2021 est en ligne sur le site IRTS :

<https://irtshdf.fr/formations-2/formation-continue/>

## APPEL À PROJET

### Fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie 2020

*Publié le 08 Septembre 2020*

Le fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie a vocation à permettre de financer ou d'amorcer le financement de nouveaux projets innovants, tant dans l'organisation promue que dans les prises en charge proposées, afin de répondre aux besoins de transformation de l'offre de santé en psychiatrie, dans le cadre des actions prioritaires de la feuille de route santé mentale et psychiatrie.

Il a été décidé de renouveler ce fonds en 2020 et d'en doubler le montant, le portant à 20 M€, dont 10M€ finançant la 2ème annuité de l'appel à projets 2019 et 10M€ destinés à financer l'appel à projets 2020.

Les orientations d'emploi de ce fonds pour 2020 s'inscrivent dans la feuille de route santé mentale et psychiatrie. Elles sont déclinées dans l'instruction du 23 août 2020. Elles sont axées sur :

La prévention, repérage et prise en charge précoce en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et

psychiatrie périnatale

La mise en œuvre des parcours en psychiatrie favorisant la proximité et les articulations entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé et de vie sur les territoires de santé mentale (prévention, soins, réinsertion et accompagnement de la citoyenneté), notamment la mobilisation des acteurs du soin addictologique dans la construction des parcours et le développement d'alternatives à l'hospitalisation

Les projets de télémédecine au service des patients et des professionnels

L'accès aux soins somatiques, dépistage, repérage et prise en charge précoce en lien avec les soins psychiatriques,

La prévention et la gestion des situations de crise, d'urgence et de soins sans consentement.

Les initiatives territoriales mises en œuvre pendant la période de crise sanitaire Covid-19, qui mériteraient d'être poursuivies, peuvent également être remontées dans ce cadre.

Les projets non retenus dans le cadre de l'appel à projets 2019 au regard des crédits disponibles et qui auront été identifiés comme prioritaires par l'ARS pourront être représentés, après actualisation.

Publication d'un appel à projets régional

En réponse à l'[instruction du 23 août](#), l'ARS Hauts de France ouvre un appel à projets régional.

Les dossiers devront être adressés à l'ARS en version électronique sur la boîte aux lettres fonctionnelle [ars-hdf-dirdest@ars.sante.fr](mailto:ars-hdf-dirdest@ars.sante.fr) pour, au plus tard, le 2 octobre 2020.

Les dossiers seront sélectionnés par un jury national à partir de l'instruction et de la priorisation effectuées par les ARS dans la limite de 15 dossiers par région.

---

## **Projet de démarche Qualité de Vie au Travail et d'innovation 2020**

*Publié le 08 Septembre 2020*

Ouverture d'une fenêtre de crédits non reductibles en matière de qualité de vie au travail (QVT) pour des projets de démarche qualité de vie au travail et de gestion de la crise sanitaire (Covid-19) pour les établissements et services médico-sociaux des Hauts-de-France.

Corps de texte

A la différence de ce qui a été mis en place en 2018 et 2019, au regard de la crise sanitaire liée au Covid-19 que la France connaît depuis le début d'année et qui impacte fortement les ESMS, l'ARS a décidé de ne pas faire un appel à manifestation d'intérêt (AMI) QVT cette année et ouvre une fenêtre spécifique de CNR pour des actions QVT.

Ainsi, l'ARS propose 2 types d'axes :

le 1er type d'axe reprenant les orientations nationales mentionnées dans l'instruction budgétaire n°

DGCS/SD5C/DSS/SD1A/CNSA/DESMS/2020/87 du 5 juin 2020 relative aux orientations de l'exercice 2020 pour la campagne budgétaire des ESMS accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;

le 2ème type d'axe visant plus particulièrement des actions ayant vocation à accompagner la crise sanitaire liée au Covid-19.

Le dossier de candidature sera à transmettre par voie postale à l'adresse ci-dessous, en un exemplaire, accompagné d'une clé USB comprenant l'ensemble des éléments sous format PDF :

Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France  
DOMS – Mme Stéphanie GRISEL  
Fenêtre d'ouverture CNR QVT 2020  
556 Avenue Willy Brandt  
59777 EURALILLE

Les dossiers devront être adressés au plus tard le vendredi 2 octobre 2020 (minuit). Les dossiers parvenus après la date limite de dépôt ne seront pas recevables (le cachet de la Poste faisant foi).

---

## **Modalités d'attribution de mesures nouvelles en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent pour l'année 2020**

*Publié le 08 Septembre 2020*

Un renforcement des ressources allouées à la psychiatrie périnatale, de l'enfant et de l'adolescent a été réalisé en 2019. Ce dispositif est reconduit en 2020 pour un montant national de 20 M€. Cette disposition est reconduite en 2020. Une instruction en date du 23 août 2020 fixe ainsi les modalités d'attribution des mesures nouvelles en psychiatrie de l'enfant et l'adolescent pour l'année 2020.

Le renforcement de l'offre en pédopsychiatrie vise, comme l'an dernier, à réduire les inégalités d'accès aux soins. Dans ce cadre, plusieurs orientations sont retenues en 2020 :

Poursuivre, dans la continuité de l'instruction 2019, l'équipement des départements non pourvus ou sous-dotés au regard des besoins, en lits d'hospitalisation temps plein pour enfants et adolescents (y compris des lits parents-bébé) pour permettre, notamment, d'assurer une meilleure réponse aux situations d'urgence ;

Améliorer l'accessibilité aux soins et la fluidité des parcours des bébés, des enfants et des adolescents ainsi que de leurs familles, en renforçant l'offre de soins ambulatoire et la mobilité des équipes ;

Favoriser les publics vulnérables les plus difficiles à atteindre, dont les enfants bénéficiant de mesures de protection de l'enfance ou relevant de la protection judiciaire de la jeunesse ou encore des migrants ;

Engager une coopération avec les acteurs des autres champs (prévention, sanitaire dont périnatalité, médico-social, social y compris mode d'accueil, éducation...) et la mobilité des équipes,

conformément aux objectifs portés par les PTSM ;

Les initiatives territoriales mises en œuvre pendant la période de crise sanitaire Covid-19, qui mériteraient d'être poursuivies, peuvent également être remontées dans ce cadre.

Les projets non retenus dans le cadre de l'appel à projets 2019 au regard des crédits disponibles et qui auront été identifiés comme prioritaires par l'ARS pourront être représentés, après actualisation.

Publication d'un appel à projets régional

En réponse à l'instruction du 23 août l'ARS Hauts de France ouvre un appel à projets régional.

Les dossiers de candidature devront être adressés à l'ARS en version électronique sur la boîte aux lettres fonctionnelle [ars-hdf-dirdst@ars.sante.fr](mailto:ars-hdf-dirdst@ars.sante.fr) pour, au plus tard, le 2 octobre 2020.

Les dossiers seront sélectionnés par un jury national à partir de l'instruction et de la priorisation effectuées par les ARS.

[Instruction](#)

[Fiche projet récapitulative](#)

---

## **Appel à initiatives : soutien à la parentalité**

*Publié le 08 Septembre 2020*

Dans le cadre de sa politique enfance-famille, le Département du Nord renouvelle pour l'année 2021 son appel à initiatives "soutien à la parentalité". Celui-ci vise à impulser et coordonner les actions de soutien à la parentalité en prévention des difficultés et des ruptures familiales. Un budget de 650 000€ permettra de financer les projets retenus.

Cet appel à initiatives s'inscrit dans la stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022 ainsi que dans le schéma départemental des services aux familles (SDSF) et dernièrement dans le Plan de soutien des Nordistes fragilisés en sortie de confinement validé en séance plénière le 29 juin 2020.

Objectifs et enjeux :

Il a vocation à faire émerger, renforcer, soutenir des projets en matière de soutien à la parentalité quelle que soit la configuration de la famille, sa situation sociale, culturelle et géographique.

Les actions soutenues devront notamment :

participer au rééquilibrage territorial de l'offre de service, notamment par une meilleure coordination des actions intégrer des modalités de participation effective des parents

A noter : chaque territoire fixe et communique ses objectifs propres au regard des spécificités des publics, des besoins identifiés et de l'offre existante. Tout projet devra être co-construit avec les territoires. Vous pouvez contacter les Services du Département dès à présent.

Comment candidater ?

Si vous souhaitez proposer un projet au Département, retrouvez les orientations et les modalités de mise en œuvre dans le guide du porteur téléchargeable ci-contre.

Le dépôt des dossiers se fera sur une plateforme sécurisée dès le 15 septembre 2020.

A cette date et sur cette même page, vous aurez accès à la plateforme Esabora ainsi que qu'à la notice de saisie d'un dossier de demande de subvention (création de compte, fonctionnement...).

La date limite de dépôt du dossier est fixée au 23 octobre 2020. Tout dossier transmis au-delà de cette date sera refusé.

Les dossiers seront analysés de fin octobre à début décembre 2020.

Toute personne morale à but non lucratif peut déposer un projet.

[Plus de détails et contact](#)

## VEILLE LEGISLATIVE

### Veille au 7 septembre 2020

*Publié le 07 Septembre 2020*

#### Dotations régionales ARS

Arrêté du 6 juillet 2020 fixant pour l'année 2020 l'objectif de dépenses d'assurance maladie et le montant total annuel des dépenses des établissements mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ([JORF n°0217 du 5 septembre 2020](#))

Arrêté du 7 juillet 2020 fixant pour l'année 2020 les dotations régionales limitatives de dépenses médico-sociales des établissements et services médico-sociaux publics et privés mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ([JORF n°0217 du 5 septembre 2020](#))

Arrêté du 20 août 2020 modifiant l'arrêté du 16 décembre 2015 fixant les dépenses du budget annexe des agences régionales de santé payées directement aux professionnels de santé par les caisses primaires d'assurance maladie ([JORF n°0215 du 3 septembre 2020](#))

#### Crise sanitaire (le Nord en zone rouge)

Décret n° 2020-1115 du 5 septembre 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les



territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé (JORF n°0218 du 6 septembre 2020)

## ACTUS SOCIALES

### **[DGCS] Des recommandations pour l'accompagnement en milieu scolaire des enfants et jeunes en situation de handicap**

*Publié le 07 Septembre 2020*

En date du 1er septembre, la DGCS a accompagné la rentrée scolaires de recommandations en lien avec la situation sanitaire.

Cette recommandation, aux couleurs bien connues des professionnels depuis mars 2020, invite les gestionnaires d'établissements médico-sociaux (ESMS) à anticiper et préparer la continuité de l'accompagnement en cas de rebond de l'épidémie. Huit pages décrivent les principes à mettre en place selon le lieu de scolarisation de l'enfant (à l'école, en Unité d'enseignement au sein d'un ESMS), évoquant, entre autres, les masques "à fenêtre", les transports, l'attention aux familles, avec des variantes selon l'évolution de la situation sanitaire.

[Télécharger le protocole](#)

---

### **[ANAP] Transformation de l'EHPAD - S'adapter aux nouveaux besoins des personnes âgées**

*Publié le 07 Septembre 2020*

L'ANAP publie en cette rentrée un guide qui recense les nouvelles pratiques organisationnelles ou d'accompagnement observées afin d'identifier des leviers susceptibles de soutenir la transformation du secteur des EHPAD.

Voici la présentation de l'ouvrage, dont des éléments peuvent être transposés dans le secteur du handicap : "Les EHPAD connaissent aujourd'hui des changements importants : l'arrivée à un âge de plus en plus avancé des résidents avec des besoins en soin croissants, l'évolution du contexte législatif, l'évolution sociétale avec le maintien à domicile et le développement de nouveaux besoins associés... L'EHPAD étant un des piliers du parcours de la personne âgée, il doit s'adapter pour diversifier son offre d'accompagnement, s'insérer dans la cité et être un lieu de vie où l'on soigne et non l'inverse.

Ce guide sur la transformation de l'EHPAD s'appuie sur les travaux d'un groupe de professionnels et de quinze retours d'expérience. Il présente des éléments de méthodologie de la transformation des établissements avec sept fiches thématiques sur les démarches associées : faire évoluer l'accompagnement des personnes, impliquer l'EHPAD dans une démarche de plateforme ou de « pôle ressource gérontologique local », développer les alternatives à l'hébergement permanent, mutualiser et

se regrouper pour un meilleur service, développer les compétences internes et s'appuyer sur des ressources clés externes, attirer et fidéliser des professionnels, et enfin, impliquer les professionnels et les résidents dans une démarche de RSE."

[Télécharger le guide - Retrouver la version complète avec annexe et monographie / commander la version papier sur le site de l'ANAP](#)

Source : [ANAP](#)

## AGENDA

### [INTERREG] Événement final I SAID

*Le 14 septembre 2020*

#### **Echelle : En région**

Afin de clôturer les quatre années de collaboration transfrontalière visant à innover avec et pour les personnes déficientes intellectuelles, les partenaires du projet I SAID vous convient à une semaine 100% digitale de conférences et ateliers !

Organisée du 14 au 18 septembre 2020, cette semaine permettra de présenter les résultats du projet et d'échanger autour de sa pérennisation.

Au programme :Présentation des résultats du projet I SAID ;Retour sur les grandes thématiques : inclusion, parcours de vie, qualité de vie et santé globale ;Témoignages de professionnel.le.s travaillant auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle.La semaine se conclura par la présentation des ressources I SAID et leur utilisation possible dans l'accompagnement.[Programme et inscriptions](#)

---

### Psychiatrie, santé mentale et parcours des personnes vulnérables

*Le 05 octobre 2020*

#### **Echelle : National**

Début 2018, l'AdESM et le GEPSO, en partenariat avec l'ANPCME, lançaient une réflexion conjointe sur l'articulation entre la psychiatrie et le champ social et médico-social. L'objectif défini alors était de faire émerger ou de renforcer une culture commune. La première étape de ce travail commun a consisté à adresser une enquête aux adhérents de l'AdESM et du GEPSO afin d'analyser le parcours de l'utilisateur en étudiant chaque interface médico-social ou social/sanitaire, en identifiant les risques de rupture du parcours et les non-réponses. Suite à la parution des résultats, trois sous-groupes de travail ont été initiés pour approfondir les réflexions : Stratégie territoriale commune ; Fluidité des parcours ; Formation, outils et pratiques professionnelles. Ces trois groupes avaient pour objectifs généraux communs : Favoriser le décloisonnement entre sanitaire, social et médico-social ; Favoriser des approches de travail complémentaires au service de l'utilisateur ; Amorcer des réflexions qui pourront servir de point de départ dans l'élaboration du cahier des charges des Plans Territoriaux de Santé mentale (PTSM). Le livrable final visé à l'issue de ces groupes de travail était celui d'une charte des

bonnes pratiques visant à favoriser la collaboration entre la psychiatrie, la santé mentale et le social et le médico-social. L'ambition est que cette charte, qui sera largement présentée lors de cette journée, fasse référence et serve de doctrine commune pour les établissements du champ sanitaire, social et médico-social.

La journée sur "Psychiatrie, santé mentale et parcours des personnes vulnérables" se déroule le 5 Octobre 2020 à Paris. [Programme](#).  
[Inscription](#).

---

## Les intelligences des personnes polyhandicapées

*Le 04 décembre 2020*

### **Echelle : En région**

L'Association Ressources Polyhandicap organise, en collaboration avec les CREAI Hauts-de-France, une journée d'étude le vendredi 4 décembre 2020, au Nouveau-siècle à Lille.

Intitulé "Etonnez-moi Benoît! Les intelligences des personnes polyhandicapées", ce colloque abordera la reconnaissance, la valorisation de l'intelligence des personnes polyhandicapées et le soutien de leurs apprentissage tout au long de la vie.

Médecins, professeurs, parents et professionnels du médico-social apporteront des éclairages et partageront leurs expériences sur l'évaluation des capacités des personnes polyhandicapées. Plus encore, ils partageront les usages possibles de cette évaluation dans l'accompagnement des personnes handicapées dans leurs apprentissages, par les activités, et dans leur communication.

Téléchargez [le pré programme et le bulletin d'inscription](#). Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 3 novembre 2020.

Tarifs :

- 110€ : professionnels non adhérents et non contributeurs
  - 60€ : professionnels des ESMS adhérents à l'ARP ou contributeurs au CREAI
  - 20€ : familles, aidants /étudiants en formation initiale et demandeurs d'emploi, sur justificatif.
- 

## Comédie musicale de l'Association Music'All

*Le 06 avril 2021*

### **Echelle : En région**

Music'all propose chaque année une comédie musicale originale intégrant des enfants à déficience mentale de l'Institut Médico Professionnel du Roitelet à Tourcoing. Cette année elle se déroule les 6 et 7 avril 2021 au Théâtre Sébastopol de Lille et le 10 avril 2021 au Colisée de Roubaix. [Communiqué de presse](#)

Plus d'informations et billets en vente sur : [www.musicall-edhec.com](http://www.musicall-edhec.com) Tél : 06.62.08.85.13. Contact presse : Association Music'All EDHEC, Anaëlle Richez, Chargée de communication, Tel : 07 81 07 53 85, E-mail : [anaelle.richez@musicall-edhec.com](mailto:anaelle.richez@musicall-edhec.com)  
Association Music'All EDHEC, Solène Didierlaurent, Responsable communication, Tel : 06 35 44 49 17, E-mail : [solene.didierlaurent@musicall-edhec.com](mailto:solene.didierlaurent@musicall-edhec.com)

## OFFRES D'EMPLOI

Chaque semaine, vous pouvez consulter les offres d'emploi en cliquant sur le lien présent dans le mail du Flash Infos.

A tout moment, l'intégralité des offres d'emploi reste disponible sur l'espace Emploi du site internet du CREAI (avec vos identifiants).

---

### *Tarifs Offres d'emploi :*

*Etablissements contribuant au CREAI : gratuit*

*Etablissements ou structures non contribuant : Première parution 120 €, parution supplémentaire 15 €*

### *Tarifs Abonnement annuel au Flash Info :*

*Etablissements contribuant au CREAI : gratuit*

*Etablissements ou structures non contribuant : 145 €*

*Particulier : 59 €*

*Les adresses et informations recueillies font l'objet d'un archivage informatique pour une utilisation exclusive par le CREAI Hauts-de-France et ne sont pas cédées à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatiques et Libertés" du 6 janvier 1978). Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez contacter le CREAI à l'adresse ci-dessous.*

*Flash Hebdomadaire édité et imprimé par le CREAI / 54 Bd Montebello / BP 92009 / 59011 Lille Cedex*

*Tél : 03.20.17.03.03. / Fax : 03.20.17.03.17. / ISSN 0753-6906*

*Responsable de la publication : Frédéric Ghyselen*

*Sélection des informations : Aurélie Brulavoine*

*Secrétariat de rédaction : Cécile Boulogne*

*Adresse du site : <http://www.creaihd.fr/>*

*Siège social : 54, Bd Montebello - BP 92009 - 59011 Lille Cedex*

*Tél. 03 20 17 03 03 - Fax. 03 20 17 03 17*